

Collège Sciences & Technologies pour l'Energie et l'Environnement de la Côte
Basque

UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Licence Biologie des Organismes

**LES METIERS
DE CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION
ET
DE PROFESSEUR DE SCIENCES DE LA VIE ET DE
LA TERRE : LEQUEL CHOISIR ?**

BANOS Anaïs

Stage effectué du 12 mars au 18 mai 2018

Lycée René Cassin, 2 rue de Lassequette 64100 Bayonne

Sous la direction de Monsieur SALVADO

Lycée René CASSIN



Bayonne

« Le présent rapport constitue un exercice pédagogique qui ne peut en aucun cas engager la responsabilité de la structure d'accueil. »

Remerciements

Je ne saurais entamer ce rapport sans exprimer au préalable ma gratitude aux personnes ayant œuvrées à mon encadrement pendant ce stage de fin d'études.

Je remercie premièrement le Proviseur du lycée René Cassin, Monsieur Veniant qui m'a permis de réaliser mon stage au sein de l'institution éducative dont il a la charge, ainsi que les Proviseurs adjoints, Madame Mochon et Monsieur Minier qui m'ont partagé leurs expériences.

Je remercie vivement mes deux tuteurs Madame Barbet, Conseillère Principale d'Education et Monsieur Iachemet, professeur de Sciences de la Vie et de la Terre pour leur accueil chaleureux, le temps passé ensemble et le partage de leur expertise au quotidien.

Je remercie également Monsieur Fortin et Monsieur Zurell qui m'ont partagé leur vision du métier de Conseiller Principal d'Education. De même pour Madame Urrutia, professeur de Sciences de la Vie et de la Terre qui m'a accueilli dans ses cours.

Enfin, je tiens à remercier les assistants d'éducation et le personnel de laboratoire de Sciences de la Vie et de la Terre pour leur chaleureux accueil et leur bonne humeur qui ont rendu mon stage enrichissant et captivant.

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Présentation du lycée.....	2
2.1	Situation géographique du lycée.....	2
2.2	Infrastructures	2
2.3	Ressources humaines	3
3.	Le métier de Conseiller Principal d'Education au lycée	4
3.1	Politique éducative de l'établissement	4
3.1.1	Elaboration et mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement	4
3.1.2	Contribution à une citoyenneté participative.....	5
3.2	Organisation de la vie scolaire.....	6
3.2.1	Contribuer à la qualité du climat scolaire.....	6
3.2.2	L'animation de l'équipe de vie scolaire	7
3.3	Suivi des élèves	7
3.3.1	Assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves	7
3.3.2	Assurer des relations de confiance avec les familles ou les représentants légaux des élèves.....	9
4.	Le métier de professeur de sciences de la vie et de la Terre au lycée	10
4.1	Objectifs et programme des sciences de la vie et de la Terre	10
4.1.1	Objectifs et thèmes de la discipline	10
4.1.2	Programmes des classes	11
4.2	Organiser les séances de cours	13
4.2.1	La classe de seconde	13
4.2.2	La classe de première scientifique.....	14
4.3	Le rôle de professeur principal	14
4.3.1	Missions communes à l'ensemble des niveaux	14
4.3.2	Missions spécifiques à la classe de première	15
5.	Comparaison des deux métiers.....	16
6.	Conclusion.....	18

1. Introduction

J'ai effectué mon stage de deux mois (du 12 mars au 18 mai 2018) inclut dans mon cursus scolaire de fin de troisième année de Licence de biologie des organismes au sein du Lycée René Cassin de Bayonne. J'ai choisi d'effectuer mon stage dans un établissement du second degré car j'envisage mon avenir professionnel dans ce secteur d'activité. En effet, l'année prochaine je me tourne vers une formation conduisant aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation mais deux masters m'attirent. Celui conduisant au métier de conseiller principal d'éducation avec le master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation), mention encadrement éducatif et le master MEEF second degré destiné au métier de professeur de sciences de la vie et de la Terre.

Le but de ce stage est d'obtenir une vision de ces deux métiers et de me permettre de me décider dans mon choix d'orientation l'année prochaine.

Au lycée René Cassin, j'ai donc pu suivre une conseillère principale d'éducation et un professeur de sciences de la vie et de la Terre et me faire une opinion sur ces deux métiers.

J'ai commencé par passer quatre semaines avec Madame Barbet avec qui j'ai pu remarquer combien les missions du conseiller principal d'éducation sont prenantes et variées. J'ai également suivi les rapports qu'elle entretenait avec les élèves, les parents et le personnel pédagogique et éducatif de l'établissement.

Ensuite j'ai passé mes quatre dernières semaines de stage au côté de Monsieur Iachemet professeur de sciences de la vie et de la Terre. J'ai assisté aux séances de cours qu'il donnait et de quelle façon il les réalisait pour répondre aux attentes de l'éducation nationale. J'ai également pu voir sa manière de transmettre ses connaissances aux élèves et les autres missions qui lui sont confiées. Monsieur Iachemet a en charge deux classes de seconde, l'enseignement des méthodes et pratiques scientifiques, une classe de première scientifique et l'enseignement de la spécialité aux élèves de terminales.

Pour faire un compte rendu fidèle des huit semaines passées au sein du lycée René Cassin, il me paraît logique de vous présenter, en premier lieu l'établissement scolaire, en second lieu le métier de conseiller principal d'éducation suivi du métier de professeur de sciences de la vie et de la Terre (SVT) puis d'en faire une comparaison qui me permettra de choisir mon orientation future.

2. Présentation du lycée

Le lycée René Cassin est un établissement secondaire public présentant la voie générale aux élèves de seconde, première et terminale dans le but d'obtenir le baccalauréat général de la série économique et social (ES), littéraire (L) ou scientifique (S).

De nombreuses options facultatives sont disponibles pour les élèves préparant le baccalauréat, certaines concernant les arts (arts plastiques, cinéma – audiovisuel, musique) d'autres les langues (le Basque, le Chinois, le Latin, le Russe).

Le lycée a la charge d'accueillir une section sportive : le pôle rugbystique reconnu académiquement. Un pôle pelote basque et aviron est également proposé aux élèves du lycée.

Après l'obtention du diplôme, des études post-baccalauréat sont disponibles dans l'établissement. Deux Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles sont proposées aux étudiants : un parcours PCSI (Physique, Chimie, Sciences de l'Ingénieur), suivie d'une classe de PC (Physique, Chimie) qui prépare les élèves aux concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs et un parcours EC (Economique et Commerciale) qui prépare les élèves aux concours d'entrée dans les grandes écoles de commerce et de management. Le brevet de technicien supérieur (BTS) Audiovisuel est également disponible au lycée René Cassin.

2.1 Situation géographique du lycée

Le lycée René Cassin est situé dans le département des Pyrénées Atlantique, dans la ville de Bayonne. Il se trouve au 2 rue de Lassegutte à côté de l'hôpital de Bayonne. D'autres établissements scolaires se trouvent dans le secteur de l'hôpital : le lycée Louis de Foix, le lycée de l'argenté et le collège de Marracq.

Le lycée est également proche du Conservatoire Maurice Ravel où de nombreux élèves pratiquent la danse, la musique et le théâtre.

2.2 Infrastructures

Le lycée est composé d'un bâtiment principal de trois étages avec des salles de cours d'une capacité d'accueil d'environ 35 places et des salles de travaux pratiques avec des paillasse et le matériel adéquat à la pratique des sciences de la vie et de la Terre (SVT) et de la physique chimie.

Le lycée René Cassin dispose d'un service d'hébergement d'une capacité d'accueil d'environ 300 places. Les locaux de l'internat sont constitués de deux bâtiments, un pour le secondaire (de la classe de seconde à la terminale) accueillant des élèves en provenance d'autres établissements en raison des pôles sportifs rugby, pelote basque et aviron et un deuxième dédié à l'hébergement des étudiants post-baccalauréat. Il comprend également un service de restauration.

En ce moment le lycée est en pleine restructuration ce qui impacte les conditions de vie et d'études de ces occupants. Des enceintes provisoires sont construites sur les terrains extérieurs pour compenser la fermeture des salles en cours de rénovation.

Cette année, l'établissement scolaire accueille un total de 1321 élèves dans le secondaire :

- 486 élèves sont en seconde, ils sont dispersés en 14 divisions ;

- En première, le lycée accueille 403 élèves formant 12 divisions répartis sur trois filières : 112 dans la filière ES, 85 dans la filière L et 206 dans la filière S.
- Et pour la classe de terminale, 432 élèves forment 13 divisions avec 120 élèves suivant la filière ES, 85 élèves la filière L et 227 élèves la filière S.

On a ensuite 266 élèves qui suivent des études post baccalauréat avec 170 élèves en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (83 élèves en PC/PCSI et 87 en EC option éco) et 96 élèves en BTS son, montage ou ingénierie.

C'est un total de 1587 élèves répartis en 49 divisions qui cohabitent au sein du lycée René Cassin.

2.3 Ressources humaines

Le lycée René Cassin est dirigé par Monsieur Veniant, proviseur. Il est secondé par deux proviseurs adjoints : Madame Mochon et Monsieur Minier.

La vie scolaire est dirigée par 3 conseillers principaux d'éducation : Madame Barbet, Monsieur Fortin et Monsieur Zurell, secondés par 14 assistants d'éducation.

Le personnel éducatif du lycée compte 136 professeurs dont 9 professeurs de Sciences de la Vie et de la Terre coordonnés par Monsieur Iachemet. Ces professeurs sont secondés par un personnel de laboratoire : Madame Cebrian et Madame Paulin.

Une infirmière, Madame Renaud est présente tous les jours au lycée.

Deux coordonnateurs sportifs sont présents au lycée, Monsieur Perez pour le pôle espoir rugby et Monsieur Belly pour les sections sportives pelote basque et aviron.

Toutes ces personnes forment l'équipe pédagogique et éducative du lycée René Cassin et contribuent au bien-être et à la réussite scolaire des élèves.

3. Le métier de Conseiller Principal d'Education au lycée

Les conseillers principaux d'éducation sont des figures incontournables du collège et du lycée. Ils sont sous l'autorité du chef d'établissement (Monsieur Veniant) et éventuellement de ses adjoints (Monsieur Minier et Madame Mochon). Ils appliquent la mission première de l'Ecole qui est d'instruire et d'éduquer. Cette mission consiste à conduire les élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale tout en leur partageant les valeurs de la République.

Les conseillers principaux d'éducation fondent leurs actions sur la connaissance de la situation individuelle et collective des élèves, ils participent à la définition de la politique éducative portée par le projet d'établissement. Ils exercent leurs responsabilités éducatives dans l'organisation et l'animation de la vie scolaire : organisent le service et contrôlent les activités des personnels chargés des tâches de surveillance. Les conseillers principaux d'éducation sont en étroite collaboration avec le personnel enseignant pour assurer le suivi individuel des élèves mais également avec le personnel d'orientation pour conseiller les élèves dans le choix de leur projet d'orientation. (« Fonctions, missions », s. d.)

On peut répartir leurs responsabilités dans trois domaines : la politique éducative de l'établissement, l'organisation de la vie scolaire et le suivi des élèves.

3.1 Politique éducative de l'établissement

Une politique constitue un ensemble d'ambitions, de principes et d'objectifs indiquant la ligne de conduite à adopter et les décisions à prendre par un organisme. Une politique éducative concerne donc l'éducation qui représente l'ensemble des valeurs, des concepts, des savoirs et des pratiques dont l'objet est le développement de l'être humain et de la société. (« Principe pour l'élaboration d'une politique éducative d'établissement », s. d.)

La vie scolaire a certes comme mission prioritaire de faire respecter l'ordre et la discipline mais son action éducative ne peut se restreindre à régler les conflits et les problèmes d'incivilité et d'indiscipline. Elle doit également participer à l'élaboration et à la mise en place de la politique éducative de l'établissement.

3.1.1 Elaboration et mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement

Les conseillers principaux d'éducation participent à l'élaboration du règlement intérieur et veillent au respect des règles de vie et de droit dans l'établissement. Ils conseillent l'équipe éducative et le chef d'établissement dans l'appréciation des mesures éducatives et de réparation ainsi que dans l'appréciation des sanctions disciplinaires.

Les conseillers principaux d'éducation participent au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et aux réunions de direction. Ils prennent part au diagnostic de la vie éducative de l'établissement ainsi qu'à l'élaboration et à l'animation des actions que ces instances proposent.

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est en étroite collaboration avec l'infirmière scolaire. Lors de mon stage j'ai pu participer à l'élaboration d'un projet de sensibilisation face aux risques et aux dangers des réseaux sociaux. J'ai pu prendre part à la construction de l'intervention avec l'infirmière et une intervenante d'une association et assister

à sa réalisation dans une classe de seconde. Ce projet rentre dans l'élaboration de la politique éducative de l'établissement.

Les conseillers principaux d'éducation sont membres des réunions de direction qui rassemblent les dirigeants du lycée. Lors de ces réunions les dirigeants rapportent le bon ou le mauvais déroulement des activités culturelles, sportives et associatives qui se sont réalisées la semaine et mettent en place celles à venir. Ils font également état de l'avancée des travaux de restructuration du lycée René Cassin. Les conseillers principaux d'éducation rendent principalement compte des faits et gestes des élèves qui leur ont été transmis et qui ont influencé la vie de la communauté. En effet, il peut y avoir des arrivées d'élèves à l'internat ou à l'externat mais également des sorties qui sont à organiser, des rapports écrits à traiter et à régler suite à des incidents s'étant produits à l'internat ou en classe.

A l'internat différents incidents ont eu lieu. Tout d'abord, des dégradations de matériel occasionnées par les élèves du premier étage de l'internat des secondaires sont à noter. Le harcèlement moral est également présent à l'internat ainsi que des représailles de certains élèves suite à des menaces. Tous ces faits qui se déroulent à l'internat font l'œuvre de discussion lors des réunions de direction pour convoquer les élèves concernés ainsi que leurs parents et appliquer les sanctions nécessaires à un retour à la normale. Tous ces événements qui façonnent la vie du lycée amènent à prendre des décisions dont le but est de suivre la politique éducative de l'établissement.

En plus de ces deux institutions, les conseillers principaux d'éducation sont membres de droits d'autres instances de l'établissement : les conseils d'administration, les conseils de classe, les conseils de discipline. Dans certains cas, ils peuvent assister à titre consultatif aux instances dont ils ne sont pas membres.

3.1.2 Contribution à une citoyenneté participative

Les conseillers principaux d'éducation favorisent la participation des élèves aux instances représentatives. Ils les forment, les suivent et les accompagnent dans leurs fonctions au sein des différentes instances de l'établissement dont ils sont membres de droit suite à leur élection.

J'ai assisté à une réunion du Conseil de Vie Lycéenne (CVL) où Monsieur Zurell (CPE) accompagne et encadre les jeunes élus pour qu'ils accomplissent au mieux leurs responsabilités. Les élèves mettent en œuvre différentes activités pour récolter des fonds et animer le lycée : le bal de fin d'année, la vente de pulls à l'effigie du lycée. Le conseiller principal d'éducation en charge de l'instance les aide à mettre en œuvre leurs animations en les conseillant et en prenant en charge la partie administrative du projet (récolte des fonds par exemple).

En plus de préparer les élèves élus à réaliser leurs missions, ils veillent à mettre en place une socialisation des élèves au sein de l'établissement par des moments de vie collective. Ils développent des activités socio-éducatives comme une activité sophrologique ouverte aux élèves souhaitant se retrouver après les cours, pour un moment de relaxation. Cette animation est mise en place par les conseillers principaux d'éducation qui ont recruté une professionnelle, ouvert des plages horaires et pris les inscriptions.

Au lycée René Cassin, plusieurs projets de classes se réalisent à l'initiative des professeurs ou des élèves. Une classe de première littéraire a pour but d'organiser une journée du handicap au sein du lycée durant laquelle les handicapés présents et les élèves de cette classe s'affronteront lors de compétitions sportives. Deux filles de cette classe sont venues présenter le projet à

Madame Barbet (CPE). Elles expliquent comment la classe se répartie les différentes tâches nécessaires à la réalisation du projet. Pour cela, ils ont formé quatre groupes. Le premier a en charge de trouver les intervenants au projet, de contacter des associations s'occupant de personnes handicapées mais également contacter des sportifs handicapés de haut niveau qui portent admiration. Le second groupe s'occupe de la communication au sein du lycée dans le but de faire connaître leur projet et sensibiliser les élèves au handicap. Le troisième groupe doit informer le Proviseur du lycée pour qu'il valide le projet et qu'il bloque une date en fonction des disponibilités des locaux et du personnel encadrant. Enfin le dernier groupe tente de trouver des idées pour améliorer le projet qui a déjà été fait l'année dernière et aide les autres groupes dans leurs travaux. Ici, Madame Barbet aide ces élèves à trouver les intervenants en donnant les contacts qui avaient été établis l'année dernière. Elle les aide à formuler leur demande à la direction, au personnel encadrant mais également aux associations. Elle se charge également de trouver la journée idéale correspondant aux horaires et obligations de chacun : les professeurs d'éducation pratique et sportive ne peuvent pas être sollicités sur toutes leurs heures car ils ont des épreuves du baccalauréat à faire passer. De plus, pour cette classe de première littéraire qui passe le baccalauréat de français en fin d'année, il est délicat de banaliser des heures de français pour accomplir un projet sportif.

Un autre projet s'est réalisé dans le lycée pendant mon stage à l'initiative de la maison de l'adolescent Adoénia de Bayonne. Cette association est dédiée aux adolescents seuls ou en groupe qui souhaitent être aidés, accompagnés tout au long d'une période. (« Accueil - Adoenia », s. d.) Selon les questions et les problématiques des jeunes ils peuvent être dirigés vers les dispositifs médicaux, sociaux, éducatifs ou de loisirs. En plus d'aider et accompagner les jeunes, cette association a pour but de faire une photographie des jeunes du Pays Basque français et espagnol. Pour cela, les enfants et adolescents de 10 à 18 ans scolarisés dans la région doivent remplir un questionnaire créé par cette association. Le conseiller principal d'éducation en contact avec Adoénia a pour mission de faire passer l'enquête dans toutes les classes de secondes et premières. Pour cela, il doit trouver des créneaux horaires où il est possible de la réaliser : le créneau de l'Accompagnement Personnalisé est parfaitement adapté. Il faut donc avertir les professeurs principaux qu'ils doivent récupérer l'enquête et la réaliser pendant cette heure-ci pour ensuite récolter les questionnaires en temps voulu par l'association.

En plus d'organiser et animer la vie des élèves par diverses animations, les conseillers principaux d'éducation sont chargés de la vie scolaire.

3.2 Organisation de la vie scolaire

Les conseillers principaux d'éducation sont chargés de la vie scolaire. Pour cela, ils doivent veiller à la qualité du climat scolaire et animer l'équipe de vie scolaire qu'ils ont composé.

3.2.1 Contribuer à la qualité du climat scolaire

Les conseillers principaux d'éducation sont responsables de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire. Ils encadrent cette équipe et organisent son activité dans le but d'assurer l'animation, l'encadrement éducatif, la sécurité des élèves et le suivi de l'absentéisme. En effet, ce sont eux qui recrutent les assistants d'éducation lors d'entretien avec les candidats avant la rentrée de septembre. Ils peuvent également être amené à recruter au cours de l'année lors de départ d'assistant d'éducation.

3.2.2 L'animation de l'équipe de vie scolaire

Pour exercer leurs missions et participer à la mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement, les conseillers principaux d'éducation s'appuient sur l'équipe de vie scolaire qu'ils ont formé. Ils précisent les tâches et les emplois du temps de chaque membre de l'équipe de vie scolaire dans un souci de continuité, de cohérence et d'efficacité du service à rendre.

Les assistants d'éducation sont en première ligne, ce sont eux qui reçoivent les informations en premier et qui doivent les traiter. Ils répondent aux coups de téléphone des familles pour signifier l'absence d'un élève ou pour recevoir des informations. Les assistants d'éducation doivent régulariser la situation de chaque élève en fonction des événements qui se déroulent au lycée mais également en dehors. Ils rendent compte de l'absentéisme aux conseillers principaux d'éducation et informent les familles que leur enfant n'est pas présent en cours.

Les assistants d'éducation réalisent également des tâches administratives. Ils aident les conseillers principaux d'éducation à la distribution de courriers adressés aux professeurs ou à d'autres personnels. Ils aident à la surveillance des élèves qui doivent rattraper des devoirs écrits ou passer des épreuves du baccalauréat. Les assistants d'éducation convoquent les élèves à la demande des conseillers principaux d'éducation, soit via le microphone présent dans le lycée ou directement dans la classe.

L'équipe de vie scolaire est indispensable pour récolter les informations de chaque élève et de leur famille. Toutes leurs actions permettent de suivre les élèves.

3.3 Suivi des élèves

Les conseillers principaux d'éducation sont chargés de suivre les élèves dans leur quotidien au lycée mais aussi d'accompagner les familles.

3.3.1 Assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves

Les trois conseillers principaux d'éducation du lycée René Cassin se répartissent les 49 divisions du lycée : ils interviennent seulement dans les classes dont ils ont la charge.

Les conseillers principaux d'éducation doivent recueillir les informations pour permettre de suivre l'assiduité des élèves et de lutter contre l'absentéisme. Ce sont les assistants d'éducation qui sont chargés de réceptionner toutes ces informations et de les mettre en forme sur l'espace numérique de travail « *Pronote* » pour ensuite communiquer les informations à l'équipe pédagogique et éducative. Les conseillers principaux d'éducation veillent à ce que toutes les informations reçues soient bien traitées par les assistants d'éducation. Ainsi l'équipe éducative est instantanément informée de la présence ou non des élèves en cours et de leur comportement au sein de l'établissement.

De plus, les personnels éducatifs, sociaux et de santé passent dans les bureaux des conseillers principaux d'éducation pour obtenir des informations complémentaires de ce qui est renseigné sur *Pronote*. Ainsi ils pourront rechercher et émettre des hypothèses sur l'origine d'éventuelles difficultés qu'un élève rencontre pour lui permettre de les surmonter. L'infirmière scolaire passe régulièrement à la vie scolaire dans le but de récolter des informations sur des élèves qui peuvent avoir besoin de son aide. Ainsi elle peut aller à leur rencontre s'ils n'osent pas la solliciter.

Des professeurs discutent avec les conseillers principaux d'éducation lorsqu'ils ressentent un changement de comportement chez un élève qui n'est pas favorable à sa réussite scolaire ou à celle des autres. N'ayant pas toujours une bonne relation avec tous les élèves, le professeur n'est pas toujours la bonne personne pour régler un problème (qu'il soit familial ou scolaire). Alors le conseiller principal d'éducation prend le relais et convoque l'élève dans le but de résoudre ses problèmes et de le remettre dans la voie de la réussite.

Lors des rencontres avec les élèves, les conseillers principaux d'éducation notent les informations les concernant ce qui leur permet d'apporter une contribution à la connaissance de l'élève et la faire partager aux enseignants, aux proviseurs adjoints, aux personnels sociaux et de santé.

Les conseillers principaux d'éducation sont plus particulièrement concernés par les moments hors de la classe, mais ils sont aussi impliqués dans la construction de leur projet personnel.

En amont du conseil de classe, le professeur principal le prépare avec le proviseur adjoint en charge du conseil et demande parfois au conseiller principal d'éducation de la classe d'être présent pour éclairer la situation d'élève dans le but d'expliquer ses difficultés.

Les conseillers principaux d'éducation sont donc membres du conseil de classe, ils sont associés à l'équipe pédagogique pour procéder à l'évaluation régulière de l'élève. Ils communiquent les informations qu'ils ont recueillies pendant le trimestre et font état de l'assiduité des élèves à venir en cours. De plus, ils récupèrent des informations concernant des élèves qui ne l'ont pas interpellé par son comportement (absentéisme) mais qui prêter attention de part son comportement en cours, vis-à-vis des professeurs ou des autres élèves.

Par ailleurs, les conseillers principaux d'éducation peuvent se voir confier des missions particulières telles que la responsabilité d'être référent du décrochage scolaire. Au lycée René Cassin c'est Monsieur Fortin (CPE) qui en est chargé. Il a pour mission de sécuriser les jeunes dans le parcours de formation qu'ils ont pris : il les aide à surmonter les difficultés auxquelles ils peuvent faire face au cours de leurs études et les doutes qu'ils peuvent avoir à poursuivre leur formation. J'ai assisté à une journée de formation des référents décrochage scolaire qui s'est déroulée le 5 avril 2018 au lycée Cantau d'Anglet. Etaient présents plusieurs directeurs de lycée et collège du département mais également du personnel social (infirmiers et psychologues). La formation a commencé par l'intervention d'une neuro psychologue, Madame Bonney, expliquant les particularités adolescentes, les approches à utiliser selon la situation à laquelle les référents font face et comment repérer une situation de décrochage scolaire. A suivi l'intervention de Madame Mauget (Proviseur du Lycée Honoré Baradat de Pau) qui a présenté les deux expérimentations menées dans son lycée : le Sas destiné aux élèves rencontrant des difficultés d'intégration au sein de leur classe et le module de remobilisation et d'aide aux choix professionnels. Ensuite, Monsieur Sanchez et Madame Feydel (enseignants au collège Jeanne d'Albret de Pau) ont eux aussi présenté l'expérimentation menée dans leur collège : le dispositif MARS (Module Aide Relais Soutien) à destination des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} en risque de décrochage.

J'ai trouvé particulièrement intéressant le fait d'obtenir des renseignements sur les particularités des adolescents suivi de témoignages concrets. Ils ont montré que malgré un établissement sous tension des solutions existent pour aider les élèves en décrochage scolaire.

Pour finir, les conseillers principaux d'éducation portent une attention particulière aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Certains élèves sont classés IP (intellectuellement précoces) c'est-à-dire qu'ils développent une façon différente de la majorité des élèves de réfléchir, penser, travailler et apprendre. Parfois certains élèves se retrouvent face à la réalité et ne réussissent plus dans leurs études, n'arrivent plus à suivre en cours et se posent des questions sur leur avenir professionnel. Lorsque cela arrive les conseillers principaux d'éducation rencontrent les parents et l'élève pour tenter de trouver une solution de replis pour leur avenir.

A l'aide de l'équipe pédagogique et éducative, des réunions auxquelles ils assistent, des formations qu'ils suivent, les conseillers principaux d'éducation assurent ainsi le suivi pédagogique et éducatif de chaque élève et peuvent régler les difficultés de chacun. Dans le but d'aider au mieux les élèves, les conseillers principaux d'éducation sont amenés à rencontrer les parents ou les représentants légaux.

3.3.2 Assurer des relations de confiance avec les familles ou les représentants légaux des élèves

Les conseillers principaux d'éducation entretiennent un dialogue constructif avec les familles des élèves ou leurs représentants légaux dans le but d'instaurer une relation de longue durée entre l'établissement scolaire et les intéressés. En lien avec les personnels enseignants et d'orientation, ils aident les familles des élèves à l'élaboration et à l'accompagnement du projet personnel de chaque élève.

Lors de mon stage, une professeure est venue demander de l'aide à Madame Barbet (CPE) vis-à-vis de son fils, qui est dans le lycée, qui ne sait pas vers quelles études s'orienter et qui défait toutes autorités à la maison. Elle a donc convoqué l'élève pour discuter avec lui de son avenir professionnel et tenter de trouver une voie qui l'intéresse et qu'il peut réussir. Elle a également évoqué la mauvaise situation du climat familial dans le but de l'apaiser car il peut être source de malaise chez l'adolescent.

Une autre mère est venue à la rencontre de Madame Barbet (CPE) pour expliquer la situation de son fils qui a perdu l'acuité visuelle d'un œil l'année dernière ce qui la handicape dans sa vie quotidienne. Il est touché physiquement mais également moralement : il n'a plus envie d'obtenir le diplôme du baccalauréat, ses résultats s'en font ressentir ainsi que son assiduité. Cette maman cherche du soutien, elle ne trouve plus les mots pour motiver son enfant et l'aider à se remettre sur la voie de la réussite. Suite à l'entretien Madame Barbet convoque l'élève pour tenter de trouver des solutions à son problème et surtout pour le remotiver pour décrocher le baccalauréat.

En outre, les conseillers principaux d'éducation accompagnent les élèves au cours de leur scolarité, les aident à élaborer leur projet personnel d'orientation ainsi que leur insertion sociale et professionnelle. Ils accompagnent également les familles qui se trouvent dans des situations difficiles.

Le métier de conseiller principal d'éducation est façonné par diverses missions quotidiennes. Il est accompagné des dirigeants du lycée mais également des enseignants des différentes disciplines.

4. Le métier de professeur de sciences de la vie et de la Terre au lycée

Les professeurs de chaque discipline participent aux actions d'éducation en assurant un service d'enseignement. Ils assurent également le suivi individuel et l'évaluation des élèves et les conseillent dans leur choix d'orientation. Le professeur de sciences de la vie et de la Terre accomplit pleinement ces missions de formation et d'éducation des élèves au sein de l'institution scolaire.

Au lycée, les sciences de la vie et de la Terre apportent aux élèves les connaissances, concepts et méthodologies dans les domaines de la biologie et de la géologie. Elles participent à l'éducation en matière de santé, sécurité, environnement de tout élève qui choisira de s'orienter vers des filières non scientifiques.

4.1 Objectifs et programme des sciences de la vie et de la Terre

L'enseignement des sciences de la vie et de la Terre a pour objectif d'acquérir des compétences que les professeurs doivent transmettre aux élèves. Pour cela, ils suivent un programme constitué de thèmes établit par l'éducation nationale. (« Les SVT au sein du dispositif éducatif - Sciences de la vie et de la Terre - Éduscol », s. d.)

4.1.1 Objectifs et thèmes de la discipline

Les sciences de la vie et de la Terre conduisent à trois objectifs essentiels : aider à la construction d'une culture scientifique commune, préparer les futures études supérieures et participer à la formation de l'esprit critique et à l'éducation citoyenne.

Pour atteindre ces objectifs le programme des sciences de la vie et de la Terre est constitué de trois grandes thématiques indépendantes, qui ne sont pas des catégories rigides mais des directions de réflexion. Ces trois thèmes se retrouvent de la classe de seconde à la classe de terminale.

Le premier thème s'intitule : la Terre dans l'Univers, la vie et l'évolution du vivant. Il consiste à montrer que la science construit une explication cohérente de l'état, du fonctionnement et de l'histoire du monde qui nous entoure. Cette ligne de réflexion conduit à préparer aux métiers les plus proches des sciences fondamentales (recherche et enseignement).

Le deuxième thème correspond aux enjeux planétaires contemporains. Il s'agit de montrer comment les sciences de la vie et de la Terre participent à la compréhension de grands problèmes auxquels l'humanité fait face aujourd'hui. Ce thème tend à sensibiliser les élèves sur leurs responsabilités individuelles et collectives vis-à-vis de la planète. Il conduit aux métiers de la gestion publique, aux professions en lien avec la dynamique de développement durable et aux métiers de l'environnement (agronomie, architecture, gestion des ressources naturelles).

Enfin le dernier thème abordé est centré sur l'organisme humain (corps humain et santé). Cette thématique permet à chaque élève de comprendre le fonctionnement de son organisme, ses capacités et ses limites. Ce thème prépare à l'exercice des responsabilités individuelles, familiales et sociales et constitue un tremplin vers les métiers qui se rapportent à la santé (médecine, odontologie, diététique).

Les thématiques abordées aident les élèves à repérer les grands secteurs d'activités professionnelles. Elles conduisent également à découvrir progressivement les grands domaines

que recouvrent les sciences de la vie et de la Terre. Le programme établi par l'éducation nationale (« Lycée - Sciences de la vie et de la Terre - Éducol », s. d.) permet aux professeurs de suivre une trame commune à l'ensemble du territoire et de transmettre progressivement les connaissances nécessaires des sciences aux élèves.

4.1.2 Programmes des classes

Dans le but de suivre la réforme des lycées, l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre fait le choix d'aborder une palette de thèmes variés et, par conséquent de ne pas trop les approfondir. Il s'agit de montrer la diversité des sujets que ces sciences proposent dans le but d'intéresser les élèves. (« Programmes, référentiels et ressources - Programmes du cycle terminal de la voie générale - Éducol », s. d.)

Je développerai uniquement la partie du programme à laquelle j'ai assisté dans un souci de pertinence et d'efficacité.

4.1.2.1 Programme de la classe de seconde

Pour la classe de seconde le but est d'établir les bases des domaines que proposent les sciences de la vie et de la Terre à partir d'études d'exemples concrets et motivants. (« L'enseignement des sciences », s. d.)

Mon tuteur, Monsieur Iachemet, a en charge deux classes de seconde qu'il voit une fois par semaine pendant une heure et demie. A mon arrivée, les élèves commençaient le dernier thème de l'année intitulé « corps humain et santé : l'exercice physique ». Cette thématique amène à comprendre les effets physiologiques et les mécanismes qui se mettent en place lors de la pratique d'un exercice physique.

En référence au bulletin officiel, les élèves ont commencé par voir que l'énergie est fournie par la respiration, que celle-ci augmente avec l'intensité de l'effort réalisé et qu'il y a une limite à la consommation de dioxygène. Pour mettre en évidence ces aspects du métabolisme énergétique à l'effort (consommation de dioxygène, production de chaleur, ...) les élèves ont réalisé un test de mesure de la respiration (spirométrie). Ils ont dû suivre le protocole expérimental qui leur a été donné et ensuite exploiter leurs données à l'aide d'un tableur. Avec l'utilisation du tableur, les élèves mettent en pratique ce qu'ils ont appris en mathématiques.

Dans les séances suivantes, avec les documents donnés, les élèves comprennent comment le sang circule entre le cœur et les organes et que différents paramètres physiologiques sont modifiés au cours de l'effort (débit cardiaque et débit ventilatoire). Ensuite, pour comprendre le rôle des différentes parties du cœur et la mise en mouvement du sang, les élèves réalisent une dissection d'un cœur de mouton.

Après trois cours comme observatrice de ce travail pratique, j'ai moi-même fait le cours à une classe de seconde. J'ai donc du leur apprendre les différentes parties du cœur, le sens de circulation du sang à l'intérieur du cœur ainsi que comment disséquer le cœur pour observer son anatomie interne. Ces connaissances constituent les bases du chapitre qui traite des modifications physiologiques se réalisant lors d'un effort physique.

Les bases sont ainsi établies pour chaque thème du programme. Les professeurs essayent le plus souvent d'organiser des manipulations et des expériences, qui conduiront à des approfondissements et des approches complémentaires dans les classes supérieures. Ces bases larges permettent aux élèves de seconde de déterminer leur choix d'orientation pour le cycle

terminal. En plus des enseignements du tronc commun, les élèves de seconde ont à choisir des enseignements d'exploration. Monsieur Iachemet a en charge de développer l'enseignement « méthodes et pratiques scientifiques ».

4.1.2.2 Enseignement d'exploration : Méthodes et Pratiques Scientifiques

L'enseignement d'exploration « méthodes et pratiques scientifiques » permet aux élèves de découvrir différents domaines des mathématiques, des sciences physiques et chimiques et des sciences de la vie et de la Terre. C'est aussi l'occasion de montrer l'apport et la synergie de ces disciplines pour trouver des réponses aux questions scientifiques. En effet, cet enseignement permet aux élèves de découvrir des métiers et des formations dans le champ des sciences pour les aider à construire leur projet de poursuite d'études.

Il leur permet également de mieux connaître la nature des enseignements scientifiques, les méthodes et les approches croisées mises en œuvre pour répondre à une problématique. Pour atteindre cet objectif, l'équipe pédagogique du lycée René Cassin a décidé d'utiliser le thème « science et aliments » avec l'exemple du vin et de la fermentation.

Après quelques séances de cours leur donnant les bases de la fermentation et de la fabrication du vin, le but final est d'initier les élèves à la démarche scientifique dans le cadre d'un projet autour d'une problématique qu'ils auront élaboré. Il est demandé aux élèves un travail d'équipe qui doit intégrer une production (expérience, exploitation de données, modélisation, ...) et aboutir à une forme de communication scientifique (diaporama et présentation orale). Ce travail doit conjuguer une autre discipline scientifique que les sciences de la vie et de la Terre.

Le but de cet enseignement réalisé en classe de seconde est de valoriser l'acquisition de compétences et de qualités telles que l'autonomie, l'initiative, le travail d'équipe, le raisonnement et la communication orale et écrite et ainsi développer l'esprit scientifique des élèves qui leur sera utile en classe de première scientifique et dans leur vie future.

4.1.2.3 Programme de la classe de première scientifique

Certains thèmes traités en classe de première scientifique sont également étudiés dans les classes de première non scientifique avec un niveau de précision différent. Pour faciliter l'accès à la terminale scientifique par des élèves de première non scientifique les thématiques de première scientifique sont traitées de telle sorte que seules les conclusions les plus générales soient nécessaires en terminale.

La classe de première scientifique, que Monsieur Iachemet a en charge, étudie le thème corps humain et santé et apprend comment on devient femme ou homme. Dans ce chapitre il est question d'étudier les phénotypes masculin et féminin et d'observer qu'ils se distinguent génétiquement, anatomiquement et physiologiquement.

Pour cela, les élèves ont commencé par observer les caryotypes d'individus mâle et femelle ainsi que leur appareil génital respectif dans le but de réaliser un schéma bilan montrant la différenciation du phénotype sexuel d'un point de vue chromosomique et anatomique.

Ensuite, ils devaient confirmer l'aspect anatomique des phénotypes mâle et femelle qu'ils avaient identifié en notant les hormones et les organes présents chez les deux sexes et comment ils se mettaient en place pendant la phase embryonnaire. Pour cela, ils ont eu à disposition : des documents papiers et le logiciel *Detsex*. Ce logiciel leur permettait de décider de travailler sur un embryon mâle ou femelle sur lequel ils choisissaient d'ablater des organes (testicules ou

ovaires), de rajouter des implants diffusant des hormones (AMH ou testostérone) et de greffer un testicule ou un ovaire. Ils ont ainsi pu identifier les différentes étapes de différenciation de l'appareil sexuel au cours du développement embryonnaire femelle et mâle.

Pour finir, ils ont dû comprendre les mécanismes qui contrôlent d'une part l'activité testiculaire chez l'homme et d'autre part les mécanismes responsables de l'activité ovarienne et utérine chez la femme.

Dans le but de transmettre les connaissances de chaque programme, de chaque classe, le professeur doit s'adapter à ses élèves et planifier ses cours.

4.2 Organiser les séances de cours

Chaque professeur est libre de commencer par le thème qu'il désire. Il organise et choisit les travaux pratiques qu'il souhaite présenter aux élèves pour faire avancer le cours. Si les travaux pratiques nécessitent du matériel (outils de dissection, microscopes, ordinateurs) le professeur doit le signaler aux préparatrices laboratoires (Madame Cebrian et Madame Paulin) par l'intermédiaire du cahier des charges. Ainsi elles peuvent répartir les classes dans les salles possédant le matériel adéquat à la réalisation des travaux pratiques demandés par les professeurs.

Chaque classe est constituée d'élèves différents avec lesquels il faut savoir composer et avancer son cours. Il faut savoir s'adapter au niveau de la classe et des élèves mais également au niveau de leur scolarité (seconde, première ou terminale) et de leur filière (littéraire, économique et sociale ou scientifique).

4.2.1 La classe de seconde

Le but de la classe de seconde est de reprendre les acquis du collège, de les approfondir et également de montrer tous les domaines que les sciences de la vie et de la Terre proposent pour intéresser les élèves. Pour cela, les professeurs suivent le programme qui laisse une place à la liberté pédagogique des enseignants. L'équipe disciplinaire des sciences de la vie et de la Terre est libre de choisir les modalités didactiques mises en œuvre, l'ordre dans lequel les thèmes sont étudiés ainsi que les exemples choisis et utilisés pour étayer le programme.

Diverses activités sont proposées aux élèves pour leur montrer la diversité des sciences de la vie et de la Terre. Les travaux pratiques permettent de faire le lien avec les autres disciplines enseignées. Par exemple pour la réalisation de graphique ou de tableau pour mettre en évidence les résultats, suite à une expérience réalisée, les mathématiques sont nécessaires.

Certains élèves éprouvent des difficultés à réaliser des graphiques à l'aide d'un tableur parce qu'il leur manque les bases dans d'autres matières. Par exemple, une élève de seconde ne visualise pas la différence entre l'axe des abscisses et des ordonnées ce qui l'amène à construire de faux graphiques. Le professeur de sciences de la vie et de la Terre reprend alors ces bases pour l'ensemble de la classe car il se peut que d'autres élèves de la classe éprouvent les mêmes difficultés.

La classe de seconde permet de remettre en place les bases que les élèves doivent avoir acquis au collège, tout en commençant à les approfondir, pour permettre d'analyser plus en détails les sciences de la vie et de la Terre dans les classes supérieures.

4.2.2 La classe de première scientifique

Le but de la classe de première est d'augmenter les connaissances apprises en classe de seconde et d'initier l'esprit scientifique à ces élèves qui leur sera indispensable l'année prochaine en Terminale. Pour cela, les enseignants suivent le programme émis par l'éducation nationale qui comme celui de seconde laisse une liberté pédagogique aux enseignants. L'équipe disciplinaire du lycée se rassemble en début d'année pour choisir les modalités et les expériences qui vont être réalisées pour étayer le programme. Ensuite chaque professeur est libre de choisir les ressources qu'il va distribuer aux élèves pour avancer son cours.

Monsieur Iachemet a en charge une classe de première scientifique qu'il voit toutes les semaines pendant une heure en classe entière puis une heure et demie en demi classe. Une différence d'ambiance de travail est remarquable entre une séance de cours en classe entière, avec 35 élèves, et une séance avec un demi groupe comptant 17 élèves. Lorsque la classe est divisée en deux il est plus facile de travailler. En effet, les élèves sont moins dissipés et bavardent peu. Ils se retrouvent à deux par table alors qu'en classe entière ils peuvent être trois ou quatre par table. Ils sont donc plus attentifs ce qui permet d'avancer le cours plus rapidement. Le professeur ne passe plus son temps à s'interrompre pour reprendre les éléments perturbateurs. De plus, avoir seulement 17 élèves à gérer permet de proposer des travaux de groupe qui peuvent être réalisés en autonomie sans l'intervention répétée de l'enseignant. Ainsi, pendant que certains avancent le travail demandé, le professeur peut passer du temps à expliquer un point du chapitre à certains élèves qui ne l'ont pas bien assimilé.

Mon tuteur Monsieur Iachemet n'est pas seulement professeur de sciences et vie de la Terre de cette classe de première scientifique, il est également leur professeur principal.

4.3 Le rôle de professeur principal

Le professeur principal est choisi par le chef d'établissement indépendamment de la discipline qu'il enseigne, en fonction de ces qualités pédagogiques, de ces aptitudes aux tâches d'organisation, au travail en équipe et au dialogue.

Le professeur principal a pour but d'effectuer la synthèse des résultats des élèves chaque trimestre pour ensuite la présenter au conseil de classe. Il est également chargé d'aider les élèves à élaborer et à réaliser leur projet personnel. Il doit suivre la politique éducative mise en place par les dirigeants de l'établissement. Pour cela, il est nécessaire que le proviseur ou les proviseurs adjoints réunissent tous les professeurs principaux du lycée. Ainsi ils peuvent élaborer le volet orientation de l'établissement pour que chaque élève puisse établir son projet professionnel. Ces réunions permettent également d'harmoniser les modalités d'évaluation de chaque discipline et d'orientation. (« cir_1293.pdf », s. d.)

4.3.1 Missions communes à l'ensemble des niveaux

L'équipe pédagogique réunit les enseignants d'une même classe. Les professeurs de chaque discipline sont chargés du suivi individuel, de l'information et de l'orientation des élèves. Le professeur principal est chargé d'assurer la coordination de cette équipe et de synthétiser les informations de chacun.

Le professeur principal doit ouvrir le dialogue avec ses élèves pour connaître leurs motivations et leurs capacités à réussir afin d'élaborer un projet professionnel. Il a ainsi une responsabilité particulière dans le suivi, l'information et la préparation de l'orientation des élèves.

Le professeur principal réunit régulièrement l'équipe pédagogique pour faire la synthèse de la situation des élèves de la classe dont il a la charge. Dans certains cas il peut être amené à demander des avis au conseiller d'orientation psychologue, au conseiller principal d'éducation et à l'infirmière scolaire.

Ces synthèses régulières permettent de préparer les conseils de classe et contribuent à un suivi personnalisé des élèves. Même si c'est le professeur principal qui coordonne les actions d'informations sur la poursuite d'études de chaque élève, il appartient à l'équipe pédagogique d'aider les élèves à obtenir les informations sur les études et les métiers qu'ils souhaitent réaliser.

Si certains élèves ne souhaitent pas continuer le cursus général et désirent s'insérer professionnellement, le professeur principal aide ces jeunes dans leurs démarches de recherche d'emploi ou d'études professionnelles.

Chaque classe n'ayant pas les mêmes attentes, des missions sont spécifiques à chaque niveau.

4.3.2 Missions spécifiques à la classe de première

Dans la classe de première scientifique que Monsieur Iachemet a en charge, il a une fonction de coordinateur de l'équipe pédagogique. Il communique avec ses collègues pour récolter les résultats de chaque élève dans chaque discipline. Ainsi il peut savoir si un élève est en difficulté et le motiver pour qu'il réussisse son cursus ou envisager avec lui une nouvelle orientation.

Le professeur principal doit particulièrement prêter attention aux options prises par les élèves de Première. Sur la base des résultats obtenus, l'équipe pédagogique doit guider l'élève sur la poursuite ou non en Terminale de ces options.

Pour l'entrée en Terminale scientifique, les élèves doivent choisir un enseignement de spécialité en plus des options qu'ils suivaient en Première. Le professeur principal est chargé de répondre aux questions des élèves sur les spécialités proposées dans l'établissement et doit récolter les décisions prises par chacun pour en faire une synthèse qu'il exposera au conseil de classe.

Les missions que le professeur de sciences de la vie et de la Terre doit réaliser se rapprochent de celles que le professeur principal doit accomplir. Ils doivent tous deux transmettre des connaissances soit concernant une discipline soit concernant des métiers ou des poursuites d'étude. Ils ont également le rôle de coordinateur au sein des classes dont ils ont la charge. Ces responsabilités, que le professeur de sciences de la vie et de la Terre et le professeur principal accomplissent, sont proches de celles que le conseiller principal d'éducation doit réaliser.

5. Comparaison des deux métiers

Après avoir explicité les missions, les actions et d'avoir vécu le quotidien des deux métiers vers lesquels je souhaite me diriger l'année prochaine, je vais établir une comparaison entre les deux dans le but de choisir vers quel corps de métiers je souhaite m'orienter.

La première mission du conseiller principale d'éducation est d'établir la politique éducative de l'établissement avec l'équipe dirigeante. Il doit ensuite la faire appliquer dans les moments hors classe. Pour les moments de classe c'est le professeur qui l'applique. Au préalable, il doit se tenir informé des possibles évolutions de la politique éducative lors des réunions pédagogiques organisées par le Proviseur ou le Proviseur adjoint.

Transmettre des connaissances dans un domaine précis, ici les sciences de la vie et de la Terre, est la mission majeure de l'enseignant. Lors d'une séance de cours il donne la cadence et anime le cours. Pour cela, il pose des questions dans le but d'engager la réflexion des élèves et de dégager les points essentiels de la leçon. Il peut ensuite introduire de nouveaux éléments pour compléter le thème. Lors des activités et exercices organisés, l'enseignant aiguille les élèves sur le travail qu'ils ont à fournir et les accompagne dans leur réflexion dans le but d'acquérir des connaissances.

Le conseiller principal d'éducation transmet lui aussi des connaissances mais elles n'appartiennent pas à une discipline précise. Il fournit des notions de savoir vivre, de respect, d'éducation et les valeurs de la République. Ces éléments sont indispensables à une bonne intégration dans la société et dans leur futur emploi professionnel. Elles permettent également de montrer la nécessité du savoir pour dépasser les préjugés et développer l'autonomie.

En plus de transmettre des notions essentielles au développement de l'esprit critique de chaque élève, le conseiller principal d'éducation et le professeur les aident à trouver leur voie professionnelle. Trouver sa poursuite d'études n'est pas chose facile pour les élèves, elle passe donc par des recherches et des témoignages professionnels que le professeur organise lors des séances d'accompagnement personnalisé. Le conseiller principal d'éducation intervient à n'importe quel moment, il est toujours disponible pour recevoir les élèves et répondre à leurs attentes. Il peut les aider à formuler leur candidature dans la formation qu'ils désirent.

Le professeur de sciences de la vie et de la Terre peut se voir confier la mission d'être professeur principal d'une classe. Il est alors chargé de faire la synthèse des résultats des élèves et de les transmettre à l'équipe pédagogique en charge de la classe. Il est le coordinateur de cette équipe, il guide ses confrères dans la politique éducative à suivre.

Le conseiller principal d'éducation a lui aussi une équipe à diriger : il doit encadrer 14 assistants d'éducation. Il précise les horaires et les missions que chacun doit réaliser. Il leur enseigne la politique éducative de l'établissement qu'ils doivent appliquer lors des relations avec les élèves.

Le conseiller principal d'éducation et le professeur de sciences de la vie et de la Terre collaborent au suivi des élèves. Le premier s'occupe de relever la présence ou non des élèves et de la transmettre à l'équipe pédagogique et éducative. Le professeur quant à lui suit les élèves au niveau des résultats scolaires et des connaissances qu'ils ont appris.

Du fait d'avoir des séances de cours à des heures données, le professeur voit les élèves toutes les semaines. Ainsi il est constamment en interaction avec l'élève mais pour lui apporter des

connaissances. Il n'a que très rarement des moments privilégiés avec l'élève, il fait toujours face à un groupe d'élèves ce qui ne lui permet pas d'obtenir des informations sur ces problèmes scolaires ou familiaux. En revanche, le conseiller principal d'éducation peut créer un lien de confiance avec l'élève car il le rencontre la plupart du temps seul, il peut se confier plus facilement. Ainsi, le conseiller principal d'éducation fait le lien avec la famille de l'élève pour les tenir informer de la situation de leur adolescent et la faire évoluer. Cependant, il ne réalise pas uniquement des entretiens individuels, il peut s'entretenir avec un groupe d'élèves ou intervenir dans une classe.

Le professeur et le conseiller principal d'éducation ont un rôle d'animation au sein du lycée. Le professeur doit animer sa classe, captiver les élèves et réagir à leurs interventions : il doit être préparé à toutes les questions. Le conseiller principal d'éducation propose des animations aux élèves pour occuper leur temps hors classe. Il doit lui aussi faire preuve de réactivité. Un événement inattendu peut survenir à n'importe quel moment de sa journée.

Les professeurs sont guidés et limités par le bulletin officiel émis par l'éducation nationale. Malgré un programme laissant la liberté de choisir les expériences et les exemples qu'ils souhaitent utiliser, les professeurs ne doivent pas trop entrer dans les détails des thèmes. En revanche, ils doivent obligatoirement partager certaines connaissances indispensables et requises pour le baccalauréat.

Contrairement à l'enseignant, le conseiller principal d'éducation n'a pas de programme à suivre car il n'a pas de connaissances ni de compétences à transmettre aux élèves. Il est libre de mener les actions qu'il souhaite dans l'établissement tant qu'elles restent en accord avec la politique éducative émise et que le chef d'établissement l'autorise. Dans le bulletin officiel qui lui est consacré seules les missions qu'il doit accomplir y sont inscrites.

Une autre différence entre les deux métiers est notable. Le nombre d'heures à effectuer pour le professeur est de 18 par semaine alors que le conseiller principal d'éducation doit en assurer 35 par semaine. Cette différence est due au travail à réaliser en dehors de l'établissement. En rentrant chez lui le conseiller principal d'éducation n'a pas de travail à faire, ses dossiers restent au bureau et peuvent être traités le lendemain. En revanche, le professeur ramène les devoirs des élèves à corriger et doit préparer les prochains cours.

Les métiers de conseiller principal d'éducation et de professeur de sciences de la vie et de la Terre ont donc des missions qui leurs sont propres et des obligations différentes à effectuer au sein d'un établissement scolaire.

6. Conclusion

Mon stage de fin d'étude de deux mois au lycée René Cassin m'a permis de suivre le quotidien de Madame Barbet, conseillère principale d'éducation et Monsieur Iachemet, professeur de sciences de la vie et de la Terre. Ils m'ont partagé leur vision de leur métier dans le but de me faire une idée des professions qui m'attire.

J'ai pu conclure que le conseiller principal d'éducation a diverses formes de contact avec les élèves. Il peut être amené à régler leurs problèmes, à les aider à réaliser leurs activités sociales et culturelles, à les accompagner dans leur quotidien et à construire leur avenir professionnel. De plus, le conseiller principal d'éducation est en lien avec l'ensemble du personnel de l'établissement. Le professeur peut lui aussi être amené à réaliser les mêmes tâches et à rencontrer les mêmes personnes que le conseiller principal d'éducation, mais ce ne sont pas ses missions premières. Son principal rôle est de transmettre des connaissances aux élèves et de les évaluer.

Le conseiller principal d'éducation doit encadrer une équipe d'assistants d'éducation et doit donc prendre des initiatives. Il est également amené à prendre des décisions sur le cas des élèves et sur la vie de l'établissement avec l'équipe éducative dont il fait partie. Le professeur principal fait partie de l'équipe pédagogique qu'il conseille mais qu'il ne dirige pas. Les professeurs de l'équipe pédagogique prennent les décisions ensemble.

Enfin, le métier de conseiller principal d'éducation permet de faire son travail selon son ressenti, son empathie et sa compassion. Le professeur transmet ses connaissances à sa façon mais doit quand même suivre des directives.

C'est pour toutes les missions qui lui sont confiées, la façon dont il peut exercer son métier et la liberté d'expression qui lui est laissée que l'année prochaine je choisis de m'orienter vers le master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation), mention encadrement éducatif qui m'amènera à passer le concours de conseiller principal d'éducation. Cependant je ne reste pas fermé à la formation pouvant me conduire au métier de professeur de sciences de la vie et de la Terre.

Références bibliographiques

Accueil - Adoenia. (s. d.). Consulté à l'adresse <http://www.adoenia.fr/>

cir_1293.pdf. (s. d.). Consulté à l'adresse :
http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_1293.pdf

Fonctions, missions. (s. d.). Consulté à l'adresse :
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91890

Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation. (s. d.). Consulté à l'adresse :
<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

L'enseignement des sciences. (s. d.). Consulté à l'adresse :
<http://www.education.gouv.fr/cid54197/l-enseignement-des-sciences.html>

Les SVT au sein du dispositif éducatif - Sciences de la vie et de la Terre - Éduscol. (s. d.). Consulté à l'adresse :
<http://eduscol.education.fr/svt/sinformer/les-svt-au-sein-de-leducation-nationale/les-svt-au-sein-du-dispositif-educatif.html>

Lycée - Sciences de la vie et de la Terre - Éduscol. (s. d.). Consulté à l'adresse :
<http://eduscol.education.fr/svt/sinformer/textes-officiels/les-programmes/lycee.html>

Principe pour l'élaboration d'une politique éducative d'établissement. (s. d.), 18.

Programmes, référentiels et ressources - Programmes du cycle terminal de la voie générale - Éduscol. (s. d.). Consulté à l'adresse :
<http://eduscol.education.fr/pid23202-cid46522/programmes-du-cycle-terminal-de-la-voie-generale.html>

Résumé

Mon stage de fin d'étude de deux mois s'est déroulé au lycée René Cassin au côté de deux tuteurs Madame Barbet, conseillère principale d'éducation et Monsieur Iachemet, professeur de sciences de la vie et de la Terre. Ce stage m'a permis de me faire une opinion sur ces deux métiers.

Le conseiller principal d'éducation réalise divers entretiens avec les élèves, les familles et le personnel éducatif et pédagogique de l'établissement. Il encadre et dirige une équipe de vie scolaire. Il anime la vie du lycée en proposant des activités aux élèves. Le conseiller principal d'éducation réalise les missions qui lui sont confiées selon sa vision de la situation.

Le professeur de sciences de la vie et de la Terre transmet des connaissances à un groupe d'élèves. Il est entouré d'une équipe pédagogique qui évalue les élèves et les accompagne dans leur scolarité. L'enseignant de sciences de la vie et de la Terre suit les directives énoncées par le bulletin officiel de l'éducation nationale.

La comparaison de ces deux métiers m'a permis de choisir mon orientation professionnelle.

Mots-clés : conseiller principal d'éducation, professeur de sciences de la vie et de la Terre, fonctions, rôles, lycée, orientation.